

Objectifs partagés :

- « conforter le vieux Bihorel », « renforcer l'attractivité des quartiers » (PADD, p6, 1.1)
- « protéger et valoriser le cadre de vie » (PADD, p3)
- « concilier développement urbain et protection de l'environnement » (PADD, p6, 1.3)
- « protection et mise en valeur des arbres d'alignement » (PADD, p6, 1.4)
- « protéger le patrimoine végétal de la commune » (rapport de présentation, p115)

Le PLU va à l'encontre des objectifs affichés:

- Droit à constructions dénaturant le cadre de la commune (augmentation jusqu'à 166% du COS)
- Trop de niveaux autorisés
- Destruction du cœur de ville (zone gelée devant la place de l'église)
- Diminution des espaces verts de presque un tiers (rapport de présentation, p148)
- Dans le quartier du Chapitre, destruction de toutes les zones vertes (Jardins Familiaux, zones des tennis, Sansonnet, Pompidou, Campanules : rapport de présentation, p154)
- Oubli de l'histoire de la commune (Chemin de Beauvais jamais évoqué, alors que l'agglomération l'a repéré !)
- Mépris des habitants en comptant les espaces verts de bords d'autoroute comme des espaces accessibles



Bihorel historique, pour l'instant sans béton !



*Bihorel, entre Rue de Verdun et Rue Jean Texcier
Pour l'instant, les immeubles sont largement minotaires, contrairement à ce que laissent supposer la description du rapport de présentation page 134*

Alors que le rapport de présentation lui-même (en p17) , lors de la description de l'existant, déclare

**« il s'agit
d'un territoire
fortement
urbanisé »**

en évoquant le Bihorel actuel !

Pour attirer de nouveaux habitants, il faut respecter leur futur cadre de vie... et leur donner des raisons de venir !!!

Restons dans le cadre d'un développement durable

Pour un commune qui avance dans le bon sens, développons Bihorel avec raison :

Construire :

Augmentation acceptable du COS (0,45 , soit +50% comme en zone UA, c'est déjà beaucoup),
Conserver des minimums parcellaires,
Imposer des hauteurs maximums au faitage (et non à l'égout)
 évitant la prolifération d'immeuble pour conserver l'allure de village de Bihorel
Supprimer les zones gelées et les replacer au cœur de leurs quartiers avec les mêmes règles

Protéger les espaces verts existants :

Hippodrome et Argillère à rendre totalement inconstructible (protégées à 100% et pas 98% comme il est prévu)
Ne pas construire les tous derniers espaces aérés du quartier du Chapitre
Conserver le statut totalement protégé actuel de la zone des Campanules qui est le seul véritable espace de vie du quartier du Chapitre
Respecter TOUS les alignements d'arbres existants (le long du chemin de Beauvais, chemin historique)
Développer les Espaces Boisés Classés (dans ce que prévoit le PLU, la majorité des EBC est sur des parcelles privées)



*Quartier du Chapitre, avec très peu de zones vertes, et qui seront toutes largement entamées...
en bord supérieur du quartier, le Chemin de Beauvais, et sa lignée de grands arbres
(essentiellement des chênes et érables) constituant un alignement d'arbres remarquables,
et qui sera grâce à l'Agglo un futur accès à la forêt verte*



*Autre vue sur le chemin de Beauvais et le quartier du Chapitre
Pourquoi densifier à l'extrême ce qui l'est déjà
alors que la commune voisine possède plein de zones disponibles ?*

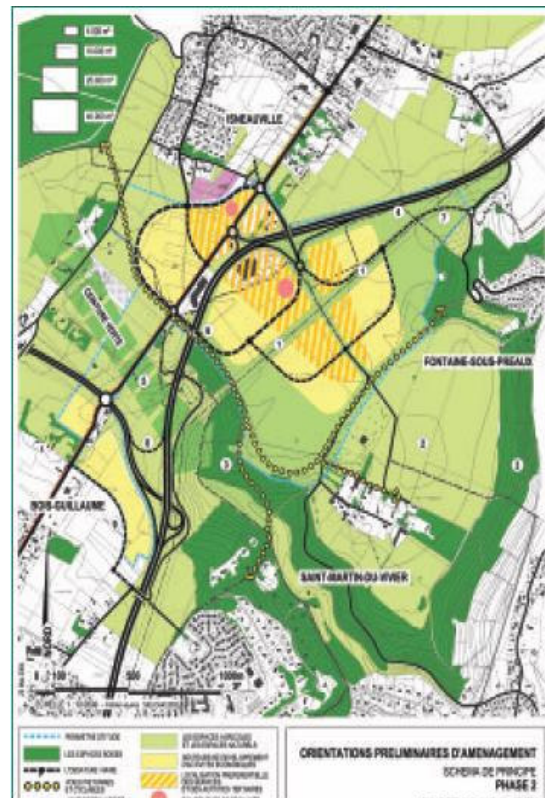
Développer les liaisons douces :

Dans le vieux Bihorel, en utilisant la rue Joseph Roy (rue très large et peu fréquentée) plutôt que la rue de Verdun (axe principal routier et donc beaucoup moins sécurisé) (cela a en plus l'avantage de présenter moins de difficultés foncières)

Respecter les évolutions de l'agglomération (ci-contre) : avec l'évolution de la Plaine de la Ronce, une liaison entre le Chemin de Beauvais et la forêt verte est envisagée ; celle-ci n'est même pas considérée dans le PLU

Mettre en valeur ce Chemin de Beauvais et protéger ses abords qui sont déjà paysagés

**Gardons l'état d'esprit
de Bihorel
pour donner envie
à de nouveaux
habitants
d'y vivre**



Réf : http://www.agglo-de-rouen.fr/internetf/pdf/presse_dossier_presse/2004/dpronce.pdf
en page 6